

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Pandémie de COVID-19

Dès le 28 juin prochain : La région des Laurentides passe au palier vert

Saint-Jérôme, le 23 juin 2021 – En raison de l'amélioration notable de sa situation épidémiologique, la région des Laurentides passera au palier de vigilance (palier vert) dès le 28 juin.

En plus [des assouplissements déjà prévus au palier vert](#), de nouveaux allègements ont été annoncés :

Rassemblements privés et terrasses extérieures

- Il sera permis de tenir des rassemblements d'un maximum de 20 personnes sur des terrains privés extérieurs. De même, 20 personnes pourront se trouver à la même table sur les terrasses des restaurants et des bars.
- Rappelons qu'au palier vert, il est permis qu'un maximum de 10 personnes ou les occupants de 3 résidences différentes puissent se rassembler à l'intérieur des domiciles privés.

Cinémas, salles de spectacles et stades avec des sièges assignés

- La distanciation de 1,5 mètre entre les sièges des personnes qui ne résident pas à une même adresse pourra dorénavant être calculée de façon latérale, ce qui permettra d'augmenter le nombre de spectateurs. Ainsi, des sièges devront être libérés dans une même rangée entre les personnes de résidences différentes, mais il ne sera plus nécessaire de libérer un espace de 1,5 m devant et derrière les personnes.

Notons également que les cérémonies de mariages et les funérailles pourront être tenues dans les lieux publics intérieurs et extérieurs avec une assistance composée d'un maximum de 250 personnes qui devront demeurer assises (comme lors des assemblées ou réunions).

Un portrait encourageant aux Laurentides

Le respect des mesures sanitaires demeure toutefois essentiel. Encore une fois, la baisse des cas actifs, associée au respect des mesures et combinée à l'excellente participation de la population à la vaccination permet déjà, en moins d'un mois, le passage de la région vers un nouveau palier d'alerte.

«L'évolution de la situation épidémiologique du territoire est très encourageante. Je remercie les Laurentiens qui ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation jusqu'à aujourd'hui. Toutefois, il demeure important de suivre les recommandations émises par le Gouvernement afin d'éviter une recrudescence du virus. Finalement, j'invite tous ceux et celles qui ne se sont pas encore fait vacciner à le faire et à ceux qui ont obtenu une première dose de se prémunir d'une deuxième dès qu'ils sont admissibles. D'ailleurs, le CISSS des Laurentides offre diverses possibilités à la population de la région pour recevoir leur dose de vaccin, soit huit sites de vaccination répartis sur tout le territoire, auxquels s'ajoutent les sites de vaccination en entreprises chez Airbus et Bell Textron, les pharmacies communautaires de la région et l'unité mobile de vaccination: le VacciBus qui a pris la route ce 19 juin dernier », souligne le Dr Éric Goyer, directeur de santé publique des Laurentides.

Faits saillants :

Rappelons également que d'autres allègements entreront en vigueur le vendredi 25 juin dans l'ensemble des régions du Québec. Parmi ces assouplissements, mentionnons notamment :

- le port du masque et la distanciation lors de rassemblement dans les domiciles privés ne seraient plus recommandés pour les personnes ayant reçu 2 doses de vaccin ;
- la reprise des festivals et des grands événements extérieurs pendant lesquels les spectateurs sont debout ou assis sans place assignée, avec un maximum de 3 500 personnes autorisées sur chaque site, dans le respect de certaines mesures.

Liens connexes :

Pour en savoir plus sur le coronavirus et l'ensemble des mesures mises en place : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Une [carte des paliers d'alerte](#) par région est également disponible.